choisir son maître d'oeuvre

promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement

Depuis la loi de décentralisation de 1983, les élus ont la compétence **urbanisme** pour aménager et ainsi **organiser la vie collective** sur leur territoire.

Une vision stéréoptypée et sectorisée de l'urbanisme a contribué à produire un cadre de vie standardisé, sans lien avec le contexte.

Les enjeux actuels - réduction des dépenses d'énergie, réduction des consommations de foncier, réduction des pollutions, solidarité entre les générations, préservation de la biodiversité ... - imposent une réflexion globale et transversale.

La planification urbaine a pour objet d'organiser la vie collective à travers les thèmes de l'habitat, des déplacements, de l'énergie, de la vie sociale, de la préservation de l'environnement et des ressources (sol, air, eau, biodiversité..)

Des projets communaux d'extension (lotissements, zones d'activités), de renouvellement urbain (revitalisation centres anciens), d'aménagement d'espaces publics, de bâtiments communaux, de documents d'urbanisme sont l'occasion de réfléchir et d'agir différemment.

des professionnels pour concevoir des lieux de vie

La réflexion et l'analyse de l'environnement bâti et social doivent être des préalables à toute action d'aménagement et permettre ainsi de concevoir des projets de qualité adaptés aux lieux.

Les architectes, paysagistes, urbanistes ont pour métier la conception des lieux de vie.

Outre un savoir-faire technique, ces métiers requièrent la capacité à anticiper les usages des futurs habitants ou usagers ; la capacité à ressentir les lieux pour s'insérer dans un contexte paysager, urbain et social.



...le C.A.U.E. est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement.

Il contribue directement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents des administrations et des collectivités

Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977

Le C.A.U.E de l'Aveyron accompagne les collectivités dans l'analyse d'un contexte, la définition et l'aide à la rédaction d'un cahier des charges, le choix d'une équipe de conception.

www.caue-mp.fr - 2014 cauedoc.fr caueactu.fr paysageaveyron.fr





logements seniors

3 logements . Lacroix-Barrez . 2011

Bruno Louvrier / Julie Boetcher architecte

La municipalité souhaitait répondre à la demande de logements communaux adaptés à des personnes désirant se rapprocher du bourg et de ses services.

La réponse (projet retenu après une consultation sur intentions architecturales indemnisée) est une seule bâtisse qui regroupe 3 logements indépendants de 50 m2 avec jardin et abri voiture. Le volume compact, l'exposition plein sud des piéces à vivre limitent les déperditions d'énergie et donc les besoins en chauffage. Les piéces de service et celliers sont disposés au nord. Les jardins au sud animeront la rue.

équipement public

salle d'animation . Saint Parthem . 2010

Pierre Enjalbal architecte / Sophie Roube plasticienne

Un comité des fêtes qui regroupe le quart de la population, une fête qui réunit plus de 1000 invités, une zone inondable, une guinguette au bord du Lot, un site sensible au coeur du village...La forme inhabituelle de ce bâtiment est une réponse à ces enjeux.

Le dialogue entre concepteurs, élus et comité des fêtes, un investissement en temps et en réflexion ont permis d'aboutir à un projet optimisé, mieux adapté aux besoins réels. Le bâtiment s'inscrit en délicatesse dans le site sans dénaturer les usages.



Le C.A.U.E accompagne les collectivités dans le cadre de "marché à procédure adaptée".

Il s'agit de retenir, après un appel à candidatures restreint, 3 équipes pour une consultation avec remise d'intentions architecturales ou urbaines indemnisée. Cette procédure permet aux élus de choisir un projet en connaissance de cause, pour une meilleure économie du projet et une meilleure adaptation à leurs attentes.





lotissement communal

éco-lotissement du frêne . Laguiole . 2011

Jean Yves Puyo architecte & urbaniste / Pierre Poublan paysagiste / VRD Concept

Laguiole souhaitait réaliser un lotissement économe, ouvert à tous. Une consultation sur esquisse indemnisée a permis à la municipalité de **choisir le projet** qui répondait le mieux à leurs attentes et à leurs ambitions.

Des lots de taille et de prix variés, une gestion économe du foncier, de la voirie et des eaux pluviales, des espaces communs où se rencontrer, un paysage préservé... ont fait le succès de ce lotissement. En 2 ans, 12 lots sur 16 sont vendus et de nombreuses visites extérieures (PNR Quercy, Conseil général Ariège, Ministère Écologie, ARPE...) témoignent de l'intérêt que suscite cette opération communale.